

ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS MAASTRICHT ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS ROOSENDAAL ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS AACHEN

Gratuité ou prix réduit pour les enfants de moins de 12 ans

Réduction :

- **Gratuit** pour maximum 4 enfants de moins de 12 ans accompagnés d'une personne de 12 ans ou plus, muni d'un titre de transport valable de la gamme transfrontalière concernée.
- **KIDS TICKET MAASTRICHT, ROOSENDAAL ou AACHEN** : ticket au Tarif 50% de la gamme transfrontalière correspondante par enfant supplémentaire ou l'enfant non-accompagné

- 1ère classe
- 2ème classe

- trajet simple
- trajet aller-retour

OU L'UTILISER ?

- Pour un trajet* au départ d'une gare* ou un point d'arrêt* belge à destination de :
 - Maastricht, Maastricht Randwijck ou Eijsden via Visé-frontière et vice versa ;
 - Roosendaal via Roosendaal-grens et vice versa ;
 - Aachen via Aachen-Süd-Grenze et vice versa.

POUR QUI ?

Pour les enfants de moins de 12 ans.

OU L'ACHETER ?

GRATUITE

Pas de ticket pour l'enfant voyageant gratuitement lorsqu'il accompagne une personne de 12 ans ou plus muni d'un titre de transport valable de la gamme transfrontalière* concernée.

KIDS TICKET

- Le KIDS TICKET est un ticket au Tarif 50%* de la gamme transfrontalière correspondante.
- Il est vendu aux automates (sauf à Eijsden), aux guichets belges, via le site internet sncb.be, dans le train (au Tarif à Bord* au départ d'une gare belge) ou par les vendeurs agréés.
- Vous pouvez acheter le ticket maximum 31 jours à l'avance.



SUR QUEL SUPPORT ?

GRATUITE

- Pas de ticket pour l'enfant voyageant gratuitement accompagnant une personne de 12 ans ou plus muni d'un titre de transport valable de la gamme transfrontalière* concernée.

KIDS TICKET

- Papier, PDF, Carte à puce électronique émise dans le train*.

COMMENT L'UTILISER ?

Un document officiel (Carte d'identité, carte Isi+, passeport) prouvant l'âge de l'enfant est indispensable lors du voyage.

GRATUITE

- Un enfant de moins de 12 ans voyage gratuitement lorsqu'il est accompagné d'un voyageur de 12 ans ou plus muni d'un titre de transport valable de la gamme transfrontalière* concernée.
- La gratuité pour l'enfant est offerte jusqu'à 4 enfants par voyageur accompagnant.

KIDS TICKET

- L'enfant supplémentaire ou non-accompagné sera muni d'un KIDS TICKET de la gamme transfrontalière* concernée.
- Le ticket est valable pour le trajet* via le point frontière* concerné, dans la classe et à la date, mentionnés sur celui-ci.
- Lors de l'usage d'un ticket aller-retour*, le voyage aller doit s'effectuer avant le voyage retour.
- L'enfant peut arriver à sa destination par l'itinéraire le plus court en kilomètres ou par un itinéraire alternatif* mais toujours via le point frontière* concerné.
- Si la gare* de départ ou de destination fait partie d'une Zone*, l'enfant peut librement circuler toute la journée à l'intérieur de la zone*, sans en sortir.
- Si la gare de destination du ticket aller-retour* est une gare du littoral, l'enfant peut effectuer le trajet retour de n'importe quelle gare du littoral. Les gares du littoral sont : De Panne, Koksijde, Oostende, Blankenberge, Veurne, Heist, Duinbergen, Knokke, Zeebrugge-Strand/Dorp.
- L'enfant ne peut pas s'éloigner de sa gare de départ pour y repasser ensuite ou dépasser sa destination pour y revenir, sans être en possession d'un ticket supplémentaire qui couvre le trajet aller-retour sur le réseau* belge.
- L'enfant peut voyager jusqu'à l'interruption de nuit* du service des trains.
- Si l'enfant voyage au départ ou à destination de Brussels Airport – Zaventem (voir rubrique « Supplément » ci-dessous) ou Roosendaal, son ticket est pourvu d'un code-barres qui ouvre les portiques d'accès. Chaque voyageur présentera son ticket au lecteur.

ENFANT A MOBILITE REDUITE

- L'enfant de moins de 12 ans à mobilité réduite peut bénéficier des avantages de la « carte accompagnateur gratuit » si:
 - ✓ En 2e classe, il voyage gratuitement sans titre de transport ; ou
 - ✓ En 1e classe, il voyage avec un KIDS TICKET



A QUEL PRIX ?

GRATUITE

Gratuit lorsque l'enfant accompagne une personne de 12 ans ou plus en possession d'un titre de transport valable de la gamme transfrontalière* concernée, en 1^e ou 2^e classe (jusqu'à 4 enfants).

KIDS TICKET

- Ticket simple* : vous payez pour l'enfant un KIDS TICKET de la gamme transfrontalière* concernée en fonction de la classe de voyage.
La réduction de 50% s'applique uniquement sur la partie belge du ticket simple au Tarif Standard excédant le montant fixe (voir [Lexique](#)). Toutefois, il existe toujours un prix minimum par trajet simple et par classe de voyage, qui correspond au prix de la distance minimale tarifée* (voir point suivant).
- La distance minimale tarifée* est de 3 km ; la distance maximale tarifée* est limitée à 150 km par trajet simple* sur le réseau* belge, jusqu'au point frontière*.
- Ticket aller-retour* : vous payez 2 fois le prix du ticket simple*.
- Le prix du ticket de/vers Maastricht, Maastricht Randwyck et Eijsden est identique.
- Si le ticket est acheté à bord du train au départ d'une gare belge, le prix du ticket sera majoré du supplément «Tarif à Bord*».

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Le ticket complètement inutilisé est remboursé intégralement à un guichet belge :
 - jusqu'à la veille de la date de début de validité de celui-ci lorsque vous l'avez acquis à l'avance ;
 - ou, le jour même endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat à l'automate ou au guichet.
- Le ticket n'est pas remboursable :
 - si vous l'avez acquis via internet ou sur restitution d'un bon d'échange ;
 - en cas de vol ou de perte.
- En cas d'absence de voiture de 1^e classe ou de voiture déclassée, le ticket de 1^e classe (ou ticket surclassement*) complètement ou partiellement utilisé en 2^e classe est remboursable. La différence entre les prix en 1^e classe et en 2^e classe du KIDS TICKET MAASTRICHT, ROSENDAAL ou AACHEN vous sera remboursé. Demandez une attestation à l'accompagnateur de train et présentez-vous au guichet d'une gare belge dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse.

COMMENT PASSER DE 2^{ÈME} EN 1^{ÈRE} CLASSE ?

KIDS TICKET

- L'enfant est déjà en possession d'un KIDS TICKET de la gamme transfrontalière MAASTRICHT, ROSENDAAL ou AACHEN valable en 2^e classe.
- Vous achetez (à l'automate, au guichet ou dans le train au Tarif à Bord* au départ d'une gare belge*) un ticket surclassement* supplémentaire, simple ou aller-retour, pour le KIDS TICKET MAASTRICHT, ROSENDAAL ou AACHEN. Le prix de ce ticket surclassement* est calculé en effectuant la différence entre les prix en 1^e classe et en 2^e classe du KIDS TICKET MAASTRICHT, ROSENDAAL ou AACHEN, et ceci pour le trajet du KIDS TICKET MAASTRICHT, ROSENDAAL ou AACHEN 2^e classe que l'enfant a déjà en sa possession.



DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- L'enfant voyage au départ ou à destination de Brussels Airport - Zaventem:
 - s'il voyage gratuitement, le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* n'est pas dû. Pour l'ouverture des portiques d'accès à l'aéroport, demandez de l'assistance au steward.
 - s'il voyage avec un KIDS TICKET, le prix du SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* est ajouté au prix du ticket. Lors d'un ticket aller-retour*, le prix du supplément est ajouté deux fois (une fois pour l'aller et une fois pour le retour).
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* de correspondance*, le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* n'est pas dû.
- Pour l'enfant qui voyage avec un KIDS TICKET : si Brussels Airport – Zaventem est une gare* sur l'itinéraire le plus court en kilomètre et que l'enfant y effectue une interruption* de voyage, il sera tenu d'être également en possession du SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* séparé.
- Votre KIDS TICKET MAASTRICHT, ROSENDAAL ou AACHEN n'est pas autorisé dans les trains à grande vitesse. Exception : Sur le trajet* entre Bruxelles-Midi et Liège-Guillemins ou vice versa, moyennant paiement d'un supplément séparé, l'enfant pourra emprunter les trains « ICE ». Pour plus d'info sur l'achat, voir www.b-europe.be. Les conditions spécifiques déterminées par le transporteur gérant de ces trains sont d'application (voir www.bahn.com).

QUE PERMET MON TICKET ?

- **PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?**
Oui. L'enfant peut interrompre* son voyage dans n'importe quelle gare* ou point d'arrêt* belge située sur l'itinéraire le plus court en kilomètres, et ce, dans le sens de sa destination.
- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**
Oui. Le changement est autorisé, en Belgique, sur l'itinéraire le plus court en kilomètres moyennant l'achat d'un nouveau titre de transport, couvrant la distance entre n'importe quelle gare sur cet itinéraire et la nouvelle destination en Belgique. Si ce ticket est acheté à bord du train, il est majoré du supplément «Tarif à Bord* ».
- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSECUTIFS ?**
Oui. L'enfant peut utiliser un autre titre de transport avant ou après son KIDS TICKET MAASTRICHT, ROSENDAAL ou AACHEN en Belgique. Si un 2e titre de transport est utilisé avant ou après un 1er titre de transport, ceux-ci sont considérés comme un seul titre de transport et les facilités de l'itinéraire alternatif* sont d'application. Présentez toujours les deux titres de transport pour le contrôle dans le train.

